



GUIDE INFORMATIF POUR LES ENTREPRISES SUITE COVID-19

Document créé le 3 avril 2020, informations susceptibles d'évoluer

Edit 6 avril : la baisse de CA doit être au minimum de 50% et non de 70% pour le mois de mars

Vous trouverez dans ce document un récapitulatif des mesures et aides décidées à l'égard des entreprises impactées par la pandémie due au virus COVID-19.

Pour tout renseignement complémentaire, une liste de contacts utiles se trouve à la fin de ce guide.

ETAT

- Délais de paiement échéances sociales/fiscales (URSSAF, impôts directs) : étalement possible
- Remise d'impôts directs : examen des demandes au cas par cas
- Report des factures de loyers et d'énergie : automatique (lors de la fermeture obligatoire de l'entreprise) ou examiné en fonction de l'impact économique sur l'activité de l'entreprise.
- Fonds de solidarité pour les TPE, indépendants et micro-entrepreneurs : une aide pouvant aller jusqu'à 3 500€ (voir ci-dessous)
- Prêt garanti par l'Etat
- Médiation du crédit : aide à l'obtention d'un crédit (médiateur Banque de France)
- Dispositif de chômage partiel : versement de 70% du brut (84% du net) par l'entreprise à ses salariés. Elle sera intégralement remboursée par l'Etat
- Médiateur des entreprises en cas de conflit
- Marchés publics : les pénalités de retard ne seront pas appliquées

Retrouvez toutes les informations ici : www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises#

FONDS DE SOLIDARITE

C'est un fonds créé par l'Etat et les Régions pour prévenir la cessation d'activité des entreprises. Il s'agit d'une aide de 1 500€ pour les microentreprises, les TPE et les professions libérales pour un mois de mars avec une perte de **50%** du CA par rapport à mars 2019. L'aide est proportionnée au montant avéré de la perte de chiffre d'affaires : inférieur à 1 500€, la prime sera équivalente au montant de la perte. Au-delà, le forfait reste de 1 500€.

Aide supplémentaire de 2 000€ selon certains cas particuliers, soit 3 500€ en cas de refus de prêt de trésorerie afin de faire face aux dettes exigibles.

https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/DP-Fonds_de_solidarite.pdf

→ Connectez-vous sur impots.gouv.fr pour vérifier votre éligibilité et faire votre demande

REGION GRAND EST / BPI

- Etalement des créances bancaires et des échéanciers de remboursements d'aide auprès de la Région et de BPI France
- Garantir un crédit bancaire et un découvert bancaire via le Fonds de garantie « Renforcement de la Trésorerie CORONAVIRUS »
- Garantir la mise en place ou le renouvellement de lignes de crédit court terme confirmé via un Fonds de garantie Ligne de Crédit Confirmé CORONAVIRUS
- Financement de la trésorerie via un « Prêt Rebond », à effet immédiat, pour soutenir les entreprises en difficultés conjoncturelles liées à une baisse d'activité ou à une perte de chiffre d'affaires (rupture de la chaîne d'approvisionnement, diminution d'activité, annulation d'événement, etc.) et maintenir leur trésorerie pendant la période de crise
- Financement de la trésorerie via un « Prêt atout »
- Possibilités de formation pour les salariés en télétravail

FONDS RESISTANCE REGION + BANQUE DES TERRITOIRES + DEPARTEMENT DES VOSGES + CCOV

Le fonds RESISTANCE, de 44 millions d'euros, est créé pour soutenir la trésorerie des associations, entrepreneurs, micro entrepreneurs et petites entreprises (-10 salariés) fragilisée par la crise sanitaire. Il s'agit d'avances de trésorerie remboursables dans un délai d'un an voire plus en cas de difficulté.

<https://www.grandest.fr/fonds-resistance/>

Pour toute information, vous pouvez contacter la CCOV (voir contact ci-dessous)

CHAMBRES CONSULAIRES

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA), la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) que la Chambre d'Agriculture (CA) se mobilisent pour accompagner leurs ressortissants respectifs.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges

La CMA propose un annuaire des entreprises ouvertes :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfyilNNpAdM8TLsuJSzXfxBvIhjVebArpF7zdJ7iO2EUdEzHw/viewform>

Toutes les informations et renseignements : www.artisanat.fr/covid19-les-reponses-vos-questions

Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges

La CCI recense les entreprises ouvertes à travers son site et une page FaceBook :

www.facebook.com/groups/242952730194947/

Les renseignements pour les entreprises sont repris ici : www.cci.fr/coronavirus-entreprise

Chambre d'Agriculture des Vosges

La CA elle aussi propose de connaître l'ensemble des exploitations qui offrent un service de vente à la ferme, de drive ou de livraison grâce à une carte interactive : vosges.chambre-agriculture.fr/circuits-courts/covid-19-circuit-court/confines-mais-concernes-soutenons-nos-producteurs-vosgiens/

Documents pour les producteurs : vosges.chambre-agriculture.fr/circuits-courts/covid-19-circuit-court/informations-et-documents-producteurs/

Autre cartographie utile, destinée au grand public : <https://www.caresteouvert.fr/>

Contactez le contributeur ci-dessous pour mettre à jour les informations de votre établissement

Vincent BOURQUARD	06 68 71 76 13	vincent@traveron.com
-------------------	----------------	----------------------

SECURITE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES

GENDARMERIE DES VOSGES

Les commerces détenant du stock (vêtements, parfums etc.) ainsi que les industries peuvent être victimes de casse à la voiture bélier. Pour contrer ce risque, la Gendarmerie des Vosges propose de faire des rondes de surveillance vers les commerces qui le souhaitent.

Brigade de Neufchâteau : 03 29 94 00 17

CONTACTS ET LIENS UTILES

Préfecture des Vosges
http://www.vosges.gouv.fr/Actualites/Coronavirus-Covid-19/Mesures-sanitaires/COVID-19-Fiches-conseils-par-metier-a-destination-des-salaries-et-employeurs
http://www.vosges.gouv.fr/Actualites/Coronavirus-Covid-19/Mesures-economiques/Guide-d-accompagnement-a-l-attention-des-entreprises-vosgiennes-impactees-par-le-Covid-19

Région Grand Est et DIRECCTE
ge.pole3e@direccte.gouv.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
n° vert : 0 986 879 370
https://www.artisanat.fr/covid19-les-reponses-vos-questions

Chambre de Commerce et d'Industrie
n° vert : 0 971 009 690
https://www.cci.fr/coronavirus-entreprise#dossier

Bpifrance - Direction régionale de Metz
03 87 69 03 69
metz@bpifrance.fr

En cas de refus de votre banque, contactez les services de la Région pour explorer les alternatives d'accompagnement : pacte.tresorerie@grandest.fr

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien - Service Développement Economique		
Noémie STALDER-PECHEUR	06 46 62 09 45	n.stalder@ccov.fr
Bertrand NICOLAS	06 26 06 43 58	b.nicolas@ccov.fr

PETR de la Plaine Des Vosges – Instruction Fonds RESISTANCE et FISAC		
Arsène DAVAL	06 69 71 48 11	contact.fisac@plainedesvosges.fr